



Chèque égaré par une grande surface

Par **mamilo76**, le **29/08/2008** à **15:25**

bonjour,

j'ai émis un chèque pour des achats dans une grande surface, ces derniers m'ont contacté en disant ne pas avoir mon chèque et me demande d'en émettre un nouveau .la caissière a fait les controles d'usage et la passé dans sa caisse ou le chèque est rempli automatiquement et la ranger dans sa caisse .ma question est :
qu'est-ce que je risque si je refuse de faire un autre chèque?
la loi m'oblige t'elle a donner un autre chèque.

car moi j'ai payé mes achats et c'est leur problème s'ils ne retrouve pas ce paiement.
je n' es rien volé.
merci de me répondre
sincères salutations

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **18:22**

Bonsoir,

Contactez votre banque pour faire opposition sur ce chèque en question.

Précisez lui :

- nom du bénéficiaire
- date de l'achat
- montant
- et surtout LE NUMERO

A partir de là vous pouvez en émettre un autre, le montant ne sera pas prélevé 2 fois.
Votre banque vous débitera des frais d'opposition, variables selon les

banques.

Cette grande surface est certainement de bonne foi, étant rédigé par la caisse, personne d'autre, mise à par elle ne peut l'encaisser.

Ca peut arriver à n'importe qui,
nul n'est infaillible !

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **18:46**

Ce que je trouve surprenant de la part de cette grande surface, c'est comment a t'elle fait pour avoir les coordonnées de mamilo76, puisque le chèque était égaré ?

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **18:59**

Entre la caissière et la comptabilité,
la comptabilité et la banque ???

Les caissières font régulièrement dans la journée (selon le montant des encaissements) des remises à leur caisse centrale. Relève t-elle l'identité ?

Reste à savoir, si leur caisse n'enregistre pas les numéros de compte bancaire du chèque de chaque client et le garde en mémoire jusqu'à règlement.

Je me renseignerai dès que possible et donnerai réponse

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **19:00**

Merci parce que je suis quand même un peu intriguée.

Par **Patricia**, le **29/08/2008** à **19:25**

C'est vrai que c'est bizarre, je vais me renseigner

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **19:10**

EN REPONSE A LAURE :

Renseignements pris aujourd'hui, les caisses qui rédigent les chèques, sont munies d'un lecteur magnétique, qui lui permet d'authentifier les coordonnées de chaque client.

En bas du chèque, (dans la ligne blanche) sont précisés :

- numéro de chèque
- code banque
- numéro de compte

Je n'ai pas eu de preuve visuelle mais les explications correspondent avec celles que j'avais données.

Bonne soirée à vous

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **19:39**

Pour belabrunna

Tous mes remerciements pour cette explication

Par **Karo**, le **05/09/2008** à **20:05**

Pourquoi ce serait à lui de payer les frais d'opposition, si c'est la magasin qui a perdu son chèque ?

Par **Patricia**, le **05/09/2008** à **20:27**

Parce que les banques considèrent que l'opposition sur chèque est un service rendu à leurs clients pour que celui-ci ne soit pas payé 2 fois. C'est donc le titulaire du compte qui en fait la demande qui paye les frais.

je reconnais que ce n'est pas logique mais le système bancaire français est ainsi...

Par **Berni F**, le **05/09/2008** à **21:42**

d'un autre côté, je ne vois rien qui empêche de demander au supermarché de prendre en charge ces frais (sur justificatif bien sur).